

L'ASSOCIATION DE JUMELAGE LION/MER – KIEBINGEN

Organise de 6 h 30 à 18 heures

VIDE-GRENIERS le mardi 14 juillet 2026

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. port : Mail :

N°pièce d'identité : Délivrée le : par :

Nb de mètres (mini 2 ml) : x 5 € le ml = € Chèque ☐ Espèces ☐

Si véhicule sur emplacement, réservation minimum 5 ml : Voiture ☐ Camionnette ☐

Particulier ☐ Professionnel ☐ **Inscription avant le vendredi 10 juillet 2026 à 18 h**

Envoyer ou déposer chez Claudine RONDELLI 40 bd Paul Doumer 14780 LION/MER

06 86 65 17 14 ou 06 32 99 22 51 jumelage-lionsurmer-kiebingen@orange.fr

Seules les inscriptions complètes avec règlement reçues avant le 11/07/26 à 18 h seront validées :

- Fiche d'inscription complétée et attestation sur l'honneur datée et signée
- Règlement par chèque à l'ordre de l'Association LION-KIEBINGEN
- Photocopie de la carte d'identité recto-verso
- Photocopie KBIS ou RC pour les professionnels (hors alimentaire et produits neufs)

Règlement

Le comité de jumelage est seul autorisé dans l'attribution des emplacements et se réserve le droit de reprendre ceux non occupés à 9 heures.

Chaque exposant est responsable de son emplacement et de son matériel, ainsi que de la conduite de son véhicule sur le site de la manifestation (assurance obligatoire afin de couvrir tout risque pouvant survenir lors de cette journée). Chacun devra laisser son emplacement propre après son départ.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non occupation de l'emplacement retenu ou en cas de mauvaises conditions climatiques.

La circulation des secours et véhicules de pompiers est obligatoire, nous vous demandons donc de ne pas empiéter sur la voie pour laisser le passage libre.

Contact : 06 71 51 79 54

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné (e),

Participant non professionnel à la vente au déballage organisée par le Jumelage de Lion/Mer-Kiebingen le 14 juillet 2026, déclare sur l'honneur n'avoir pas participé à aucune autre vente de même nature ou avoir participé à une seule autre vente au cours de l'année civile en cours (soit 2 maximum en tout pour l'année 2026 y compris celle-ci)

Fait à

Signature

Le